

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Centre communal
d'action sociale



RAPPORT D'ACTIVITÉ

années 2020 - 2022



Commission communale
pour l'accompagnement
des personnes en situation
de handicap

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. DONNÉES GÉNÉRALES | 4 |
| 1.1 LES ACTEURS DU HANDICAP A SEVRES..... | 4 |
| 1.2 LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE | 5 |
| 1.3 HISTORIQUE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITÉ | 6 |
| 1.4 LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH) | 8 |
| 1.5 L’INSTRUCTION DES DEMANDES | 9 |
| 2. L’ACCESSIBILITÉ | 11 |
| 2.1 LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DE 2020 à 2022 | 11 |
| 2.2 LE PAVE (PLAN D’ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS) SUR LES 7 COMMUNES DE GPSO. | 13 |
| 2.2.1 VOIRIE..... | 14 |
| 2.3 LES TRANSPORTS | 17 |
| 2.3.1 LE STATIONNEMENT..... | 17 |
| 18 | |
| 2.3.2 LE PETIT BUS DE SÈVRES | 19 |
| 2.4 CADRE BATI | 21 |
| 2.4.1 L’AGENDA D’ACCESSIBILITÉ PROGRAMME (AD’AP)..... | 21 |
| 2.4.2 RÉALISATION DES TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX 2020 - 2023 | 23 |
| 2.4.3 LE LOGEMENT..... | 29 |
| 3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION –ACCOMPAGNEMENT) | 31 |
| 3.1 LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SERVICES, ACCOPAGNEMENT | 31 |
| ET AIDES HUMAINES..... | 31 |
| 3.2 LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION- SENSIBILISATION-ACCOMPAGNEMENT) | 32 |
| 3.2.1 Ciné-relax | 32 |
| 3.2.2 Le conseil local de santé mentale..... | 33 |
| 3.2.3 La médiathèque de Sèvres | 34 |

3.2.4 Les centres de loisirs de la Ville de Sèvres36

3.3 L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....37

4. FICHE DE SYNTHÈSE 2020 - 202239



1. DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 LES ACTEURS DU HANDICAP A SEVRES

Sèvres compte six établissements accueillant des enfants ou adultes handicapés:

Centre Claire Girard - 95 rue Brancas – Accueil des enfants et adolescents.

Hôpital de Jour « Les Lierres » - Accueil des enfants et adolescents. 12, rue Ernest Renan 92310 Sèvres.

Institut médico-éducatif « Les Peupliers » - 10/12, rue Gustave Guillaumet - Accueil des enfants et adolescents.

Trajectoires Emploi et Formation - 119-121, Grande Rue – est à la fois un établissement de formation qui s'adresse à des jeunes de 14 à 20 ans scolarisés en milieu ordinaire - et un E.S.A.T.

Relais Jeunes de Sèvres - 26 rue Auguste Rodin - Accueil des enfants et adolescents.

La Maison Perce-Neige de Sèvres, située 1, rue Anatole France (17 places dans le foyer d'hébergement centres d'initiation au travail et aux loisirs (CITL) /31 places dans le CITL/ 5 places dans le foyer de vie).

D'autres associations organisent des activités sportives, culturelles, ou autres dont **le CLUB DES 4 COMMUNES** qui est un Groupe d'entraide mutuelle, ouvert toute l'année et qui propose pour les personnes souffrant d'un handicap psychique, un accueil, des activités, des sorties...L'accueil a lieu salle Mercure de la maison des associations, 64b rue des Binelles.

1.2 LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Ville de Sèvres a mis en place des aménagements et services pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées et leur permettre d'accéder aux différentes activités, sorties, loisirs... Ainsi, le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** (CCAS) accueille, oriente et assiste toute personne dans ses démarches, notamment auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il coordonne tous les services proposés aux personnes en situation de handicap : portage de repas à domicile, service de transport adapté pour Sèvres, feux sonores pour les malvoyants, téléalarmes (alerte pour les personnes dépendantes vivant à leur domicile) ...

Le CCAS travaille en réseau avec les principaux établissements et associations de la Ville et peut aider à orienter les citoyens concernés dans leurs recherches.

Le CCAS mène une mission d'accueil, d'instruction et d'information auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La Ville dispose d'une **référente handicap** qui mène une action transversale et coordonne le parcours de la personne handicapée : Valérie Martel – 01.41.14.11.37 (valerie.martel@ville-sevres.fr, CCAS, 14, rue des Caves du Roi). Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, les formalités sont centralisées sur le CCAS, véritable **premier guichet de la Maison départementale des personnes handicapées**.

1.3 HISTORIQUE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Dès 1995, la Ville de Sèvres a fait fonctionner un groupe informel d'élus et de bénévoles pour tenir compte de l'approche des utilisateurs handicapés avant la réalisation de rénovations ou de nouveaux bâtiments municipaux.

Le 28 juin 2001, le Conseil Municipal de Sèvres avait décidé d'adhérer à la charte élaborée par les sept associations suivantes, fondatrices de la Plate-forme Inter Associative :

- ADAPEI (Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés)
- ADEPH (Association d'Entraide des Polios et Handicapés)
- AFM (Association Française contre les Myopathies)
- APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
- APF (Association des Paralysés de France)
- AVH (Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles)
- UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades mentaux)

Le 24 septembre 2001, la Ville de Sèvres et la Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92), signaient **la charte « Ville Handicap »**. La charte "Ville-Handicap" est constituée d'un ensemble d'engagements et de principes d'actions dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées dans la cité, dans sept domaines particuliers : L'information, le transport et la mobilité, l'accessibilité des lieux publics, le logement, le travail, l'éducation et la formation, la culture et les loisirs, la vie à domicile et la vie sociale.

A partir de 2002, le suivi de la mise en œuvre de la charte a été assuré par **la COMMISSION SÈVRES HANDICAP**. Cette dernière regroupait des « experts terrains » (des Sévriens confrontés à différents types de handicaps), des associations représentatives, des représentants des services communaux - intercommunaux et des élus. Pour plus d'efficacité, elle comprend deux groupes de travail, l'un consacré à l'accessibilité et l'autre à l'accompagnement et aux aides humaines.

La loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a imposé à toutes

les communes et intercommunalités de 5000 habitants et plus, de créer des **COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ**.

Ces commissions sont tenues d'établir un rapport annuel et de l'adresser au préfet. Les commissions communales pour l'accessibilité sont désormais des observatoires locaux de la mise en accessibilité du territoire.

Dès lors, la COMMISSION SÈVRES HANDICAP est devenue la COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ et a conservé ses spécificités (recours aux « experts terrains » et formation double, l'une consacrée à l'accessibilité et l'autre à l'accompagnement et aux aides humaines).

Le 22 septembre 2012, La Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92) représentée par Jean- Pierre JOLY et la Ville de Sèvres représentée par son Maire, François KOSCIUSKO-MORIZET, ont signé, salle des mariages, à l'Hôtel de Ville de Sèvres, **un nouvel acte réaffirmant les principes de la Charte et leurs volontés de poursuivre leurs actions.**

1.4 LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH)

La Ville de Sèvres est également présente, depuis 2010, au sein de la COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES qui a en charge des questions relatives à l'accessibilité des équipements, de la voirie et des transports communautaires, à l'échelle du territoire de Grand Paris Seine Ouest afin, notamment, d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée. Cette commission a été créée à l'échelon de Grand Paris Seine Ouest lors du Conseil Communautaire du 16 février 2010.

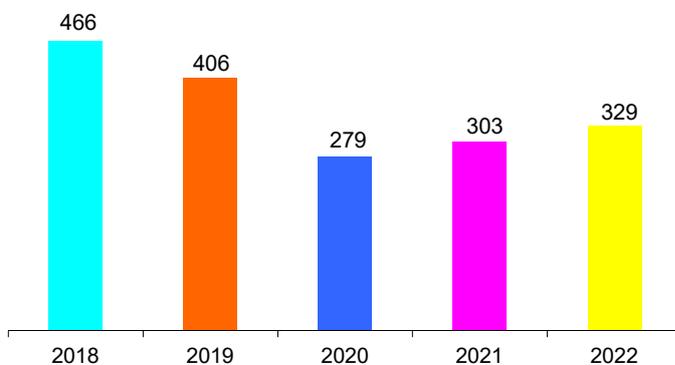
1.5 L'INSTRUCTION DES DEMANDES

Actions en faveur des personnes handicapées

Données CCAS au 31 décembre 2022

| TYPE D'AIDE | DEMANDES INSTRUITES AUX CCAS du 01/01/2020 au 31/12/2022 |
|---|--|
| Carte d'invalidité 80 % | 291 |
| Carte d'invalidité 80% cécité ou canne blanche | 3 |
| Carte d'invalidité 80% surdit  | 3 |
| Carte de Priorit  | 6 |
| Carte d'invalidit  enfant | 3 |
| Carte d'invalidit  enfant c cit  | 0 |
| Carte d'invalidit  enfant surdit  | 0 |
| Carte de priorit  enfant | 2 |
| Carte Europ enne de stationnement | 269 |
| TOTAL | 577 |
| Allocation Adulte Handicap  | 105 |
| Allocation d' ducation de l'enfant handicap  et son compl ment | 13 |
| Allocation Compensatrice / Prestation de compensation du handicap/fond de compensation | 68 |
| Allocation Compensatrice frais professionnel | 0 |
| TOTAL | 186 |
| Aide-M nag re | 9 |
| Placements foyer, CITL.... Placement avec d rogation d' ge en maison de retraite Service d'accompagnement m dical et social | 20 |
| Reconnaissance Travailleur Handicap  / Orientation Professionnelle | 111 |
| Parcours de scolarisation | 5 |
| AGEPHIHP | 1 |
| TOTAL | 146 |

ÉVOLUTION DES DOSSIERS INSTRUITS PAR LE CCAS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ACCUEIL DU PUBLIC :

964 personnes ont été reçues en rendez-vous individuels sur ces trois années, soit pour la constitution de dossiers, soit pour des recherches d'informations diverses.

2. L'ACCESSIBILITÉ

2.1 LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DE 2020 à 2022

Président

Grégoire de la Roncière, Maire de Sèvres, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération GPSO

Elus

Emilie BOZIO-MADE, Adjointe au Maire déléguée à la Santé au Handicap, engagement Citoyen, Egalite Femme-Homme

Olivier HUBERT, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie participative, travaux et aménagement urbain, communication

Pascale PARPEX, Adjointe au Maire déléguée aux Séniors et Grand Age,

Eric MOREL, Conseiller Municipal délégué à la Circulation, stationnement, espaces publics

Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Conseillère Municipale

Représentants de l'administration communale

Cédric SIRUGUE, Directeur Général des services

Emmanuelle MORAND, Directrice des services techniques

Marc SEZNEC, Chef de service des bâtiments communaux

Hervé FROGER, Responsable du service Voirie de la zone ouest GPSO

Thomas CHARBRERIE, Chargé d'opération Eclairage Public GPSO

Valérie MARTEL, Référente Handicap

Fabienne MALFITANO, Directrice de la Cohésion Sociale

Représentants d'associations :

Michèle DRIOUX, Représentante UNAFAM

Catherine LEREY, adhérente GEM

Brahim NAIT-BLAK, Directeur du Comité Handisports des Hauts-de-Seine

Hélène LEFUR, Représentante de l'association Perce-Neige

Bertrand LAUTIER, Président de l'association Saint Vincent de Paul

Aimé OBADIA , Représentant de l'association les commerçants du marché Saint Romain

Sophie PAIGIER, Représentante de Sèvres Commerces

Experts terrains :

Frédéric BERTHON, Expert Terrain

Jean-François GINET, Expert Terrain

Mathiew DWYER, Expert Terrain

2.2 LE PAVE (PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS) SUR LES 7 COMMUNES DE GPSO.

La Ville de Sèvres avait fait réaliser par la société CESSIA un diagnostic de sa voirie en 2003. La Communauté d'Agglomération Arc de Seine a réalisé une étude du Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV) en 2009. Ce plan a été présenté et validé en avril 2010. L'étude a intégré Boulogne- Billancourt et Sèvres en 2011 ainsi que l'accessibilité des parcs, jardins et squares. Le plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Grand Paris Seine Ouest, adopté par le conseil de communauté du 28 juin 2012, est le résultat de ces deux études.

Les itinéraires étudiés, qui représentent 111 km sur les 289 du territoire, ont été retenus avec les services des villes et les associations et présentés en Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH). Ces itinéraires assurent conformément à la loi du 11 février 2005 la continuité du cheminement entre les pôles d'attractivité (Mairie, écoles, commerces, transports, etc..). Le programme consiste à réaliser des aménagements de l'espace public et des parcs et jardins, à rehausser les arrêts de bus et à équiper les carrefours à feu pour les non- voyants. Le plan a été élaboré en partenariat avec le Conseil Général, mis en œuvre sur 7 ans. Le financement du plan est évalué à près de 6 800 000€ (dont 870 700€ consacrés à Sèvres), hors coût des travaux sur les routes départementales. En 2015 le schéma directeur d'accessibilité a été étendu et 4 520 m de rues supplémentaires ont ainsi été ajoutés au diagnostic initial.

| | |
|--|--|
| PLACES DE STATIONNEMENT VOIRIE «PERSONNES A MOBILITE REDUITE» | 40 places |
| CARREFOURS A FEUX AVEC MODULES SONORES POUR NON-VOYANTS | 100% 24 feux |
| ARRETS DE BUS AUX NORMES «PERSONNES A MOBILITE REDUITE» | 71.2% 42 arrêts |
| CHEMINEMENTS ACCESSIBLES AU «PERSONNES A MOBILITE REDUITE» | 48.79% Dont 5,82 km totalement Et 3,82 km partiellement |

2.2.1 VOIRIE

- Depuis 2020, GPSO a réalisé plusieurs aménagements de voirie avec la création de **zone de rencontre favorisant le déplacement** des PMR. Ci-dessous la liste avec quelques photos d'illustration

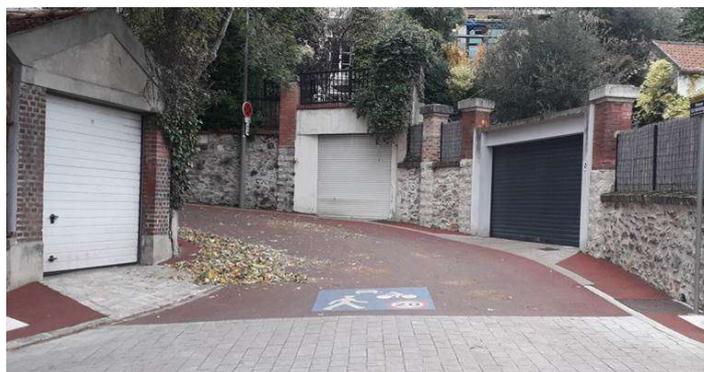
Avenue Gambetta (partie haute) 2020 :



Rue Champfleury, Rue des Hauts Tillets, 2021 :



Rue Félix et Marie Bracquemond, 2022



Rue Fernand Pelloutier



Rue Emmanuel Giraud



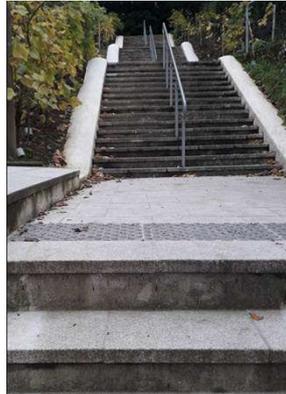
Place Brossolette, 2023



- GPSO a aussi réalisé des travaux d'accessibilité dans certains escaliers avec notamment la mise en place de **dalles podotactiles** :

Escalier Benoit Malon, 2022

Escalier Ernest Chaplet, 2023



- GPSO a également réalisé des aménagements, principalement dans les escaliers suivants :

- Escalier Saint Louis
- Escalier Théodore Deck
- Escalier Beau Site
- Escalier Fréville Le Vingt
- Escalier Grande Haie
- Escalier Giraud
- Escalier Legouvé
- Rue de l'Eglise
- Ile Seguin

2.3 LES TRANSPORTS

2.3.1 LE STATIONNEMENT

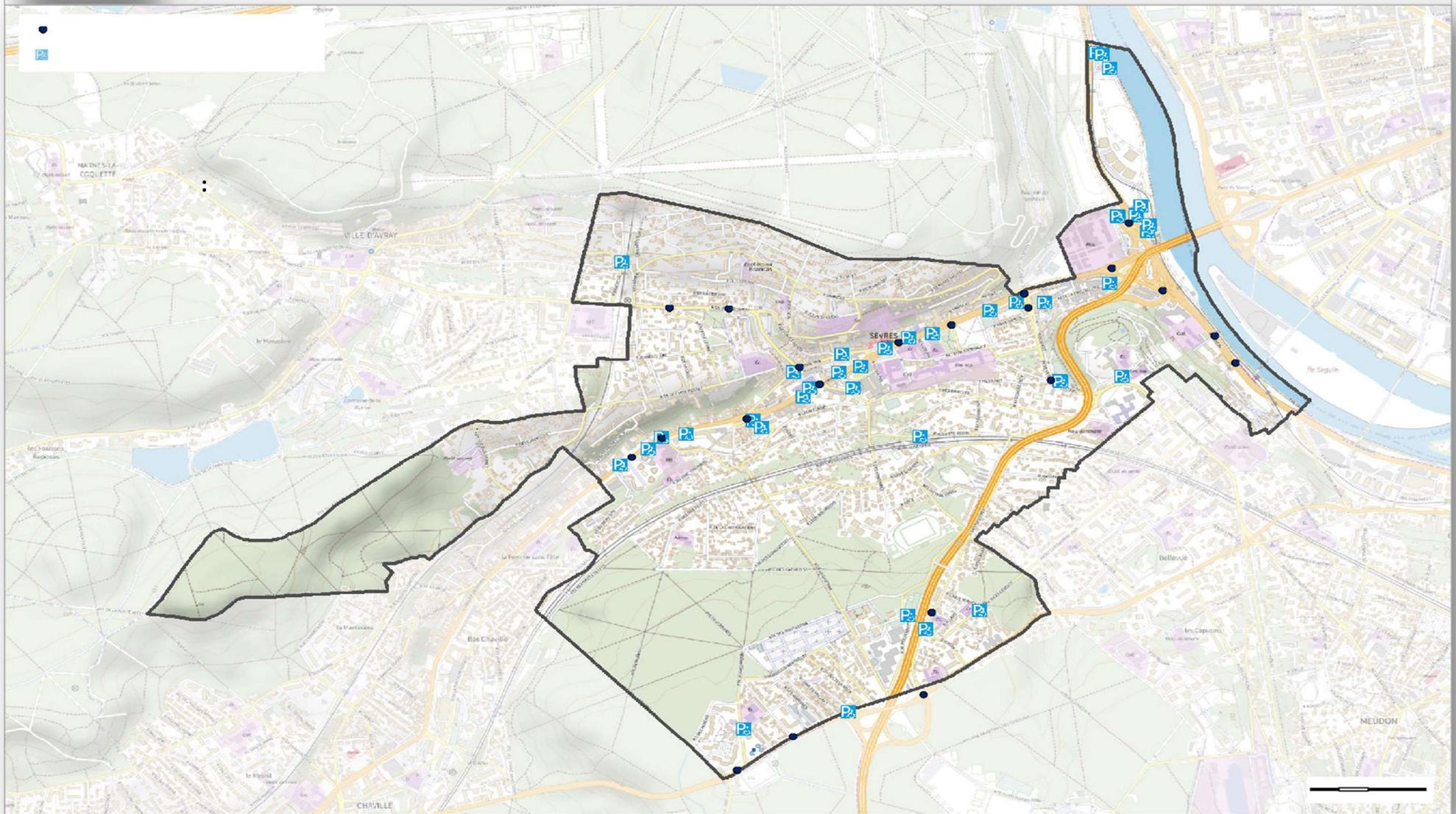
A proximité des équipements publics et de toutes installations propices aux déplacements, des places sont adaptées à l'accueil de véhicules transportant des personnes en situation de handicap. Ces places permettent aux personnes en fauteuil roulant, ou se déplaçant grâce à un déambulateur, de rejoindre le trottoir en toute sécurité.

Sur le site internet de la Ville, un « PLAN DE VILLE INTERACTIF » permet de localiser avec précision les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

GRATUITÉ DU STATIONNEMENT

A la suite de l'adoption de la loi n° 2015-300 du 18 mars 2015 parue au JO n° 66 du 19 mars 2015 ayant pour objet de rendre gratuit le stationnement à compter du 18 mai 2015, le conseil de communauté a, à l'unanimité, le 8 avril 2015, instauré, la gratuité du stationnement sur toutes les places de stationnement sur voirie ouvertes au public, pour les titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées ou les tierces personnes les accompagnant, sur l'ensemble du territoire.

Localisation des places PMR et des feux sonores équipés



2.3.2 LE PETIT BUS DE SÈVRES



Le Petit Bus est un service de transport pour les Sévriens qui sont dans l'impossibilité de prendre les transports en commun. Il permet de se déplacer dans Sèvres et les communes voisines de Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon, Saint-Cloud et Ville-d'Avray, en réservant directement auprès de la centrale de réservation. Pour bénéficier du « Petit Bus » il est nécessaire de s'inscrire au préalable à l'Espace Seniors. Ce service est exclusivement réservé aux Sévriens âgés et ou handicapés.

Hormis 5 semaines réparties dans l'année (précisées dans le guide des séniors), le service fonctionne toute l'année du lundi au vendredi et propose :

Transport à la demande :

Le lundi de 14h à 17h

Du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Circuits :

Marché le mardi, mercredi et vendredi de 10h à 11h45

Cimetière le lundi de 14h à 15h30

Médiathèque le jeudi de 14h à 16h

Trajet à Vélizy 2 le dernier jeudi du mois

Prestations ponctuelles : les dimanches d'élections.

Le périmètre géographique d'intervention comprend : la Commune de Sèvres, les communes à proximité de la Ville de Sèvres : Boulogne-Billancourt, Chaville, Ville d'Avray, Meudon, auxquelles s'ajoute la desserte du centre commercial de Vélizy.

L'exploitation de son réseau de transport adapté a été confié à la société PANDA Transports, pour une durée de cinq ans.

Le nombre de transports en 2020 était de 1858.

Le nombre de transports en 2021 était de 2314.

Le nombre de transports en 2022 était de 2372.

2.4 CADRE BATI

2.4.1 L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMME (AD'AP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe de la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP). Les actions devaient être menées avant le 31 décembre 2014 sous peine de sanction.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) a été introduit par une ordonnance de septembre 2014 et un décret de novembre 2014. Ce dispositif permet à la fois la suspension des sanctions prévues par la loi de 2005, et la mise en place d'un cadre juridique sécurisé pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

Ainsi, les ERP et les IOP non accessibles au 1^{er} janvier 2015, devaient faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmé présenté au Préfet au plus tard le 27 septembre 2015. Cet agenda correspond à un engagement de financer et réaliser des travaux dans un délai déterminé (allant de 3 à 9 ans selon les cas).



Conformément à la législation en vigueur, la Ville de Sèvres s'est engagée à rendre accessible l'ensemble de ses bâtiments et de ses installations ouvertes au public. Des travaux d'accessibilité ont été réalisés et le patrimoine communal a fait l'objet d'un diagnostic afin de déterminer les actions de mises aux normes à entreprendre, leur délai de réalisation et l'enveloppe financière prévisionnelle. Un agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) a été approuvé par le conseil municipal le 22 septembre 2015. Le 25 septembre 2015, les services de la Ville ont adressé le dossier de demande d'approbation d'un Ad 'AP.

Le 30 septembre 2015, la Préfecture a accusé réception du dossier. Le 22 février 2016, la Ville a reçu la décision préfectorale DRIEA IDF 2016- 2 – 920721510214 du SBUBD/PCDA n°2015-11-1907 validant l'agenda accessibilité programmée prévu aux articles R111-19 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation à la commune de Sèvres. Alors que 35 sites étaient soumis à l'obligation, la Ville a étendu son agenda à 52 équipements recevant ou pas du public.

- 16 sites ont été mis en accessibilité sur première période de 2016 à 2018 ;
- 9 sites ont été mis en accessibilité sur seconde période de 2019 à 2021 ;
- 11 sites sont mis en accessibilité sur troisième période de 2022 à 2023.

L'accessibilité de 7 sites ne relevait pas ou plus de la Ville. La Ville de Sèvres a bénéficié de dérogations pour trois sites : LA MAISON DE LA COLLINE, l'école Élémentaire LES BRUYERES et le Groupe scolaire COTTON.

2.4.2 RÉALISATION DES TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX 2020 - 2023

2020, GALERIE DU THÉÂTRE

2 700 000€ TTC

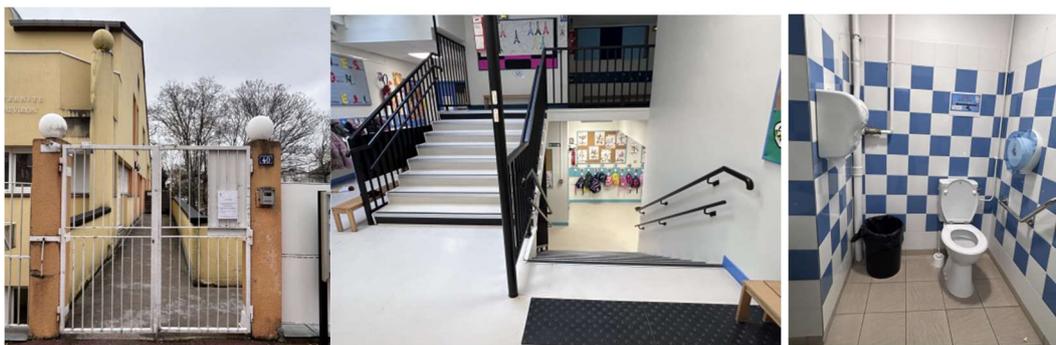
Réhabilitation lourde avec mise en accessibilité et sécurisation des accès et circulations intérieures. Mise aux normes des escaliers extérieurs par : nez de marches antidérapants, clous podotactiles, contremarches contrastées et mains courantes. Mise aux normes des circulations intérieures par reprofilage des niveaux avec création de paliers de repos, la rénovation des sols, mise en place d'une signalétique, modernisation de l'éclairage par luminaires LED à détection ; Entrée de l'établissement avec porte conforme aux normes PMR ; Création d'un sanitaire PMR.



2020, MATERNELLE PARC CHEVIRON

200 000€ TTC

Visiophone à l'entrée de l'établissement ; Escaliers intérieurs et extérieurs aux normes PMR modifications : des mains courantes, bandes podotactiles et contre marches contrastées ; Rénovation des sanitaires enfants ; Création d'un sanitaire PMR pour le personnel



2020, EGLISE SAINT ROMAIN

2 340 000€ TTC

Cheminement intérieur dégagé pour l'accessibilité PMR et positionnement des personnes en fauteuils devant l'autel



2022, STADE DES FONTAINES

600 000€ TTC

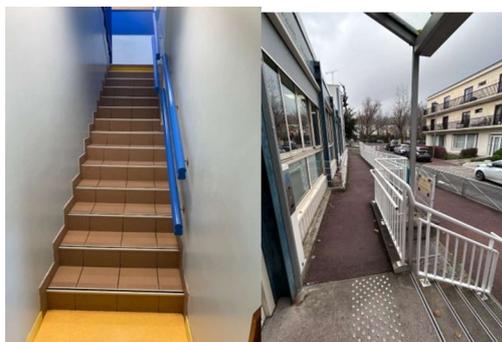
Mise en accessibilité du site couplé avec la rénovation des vestiaires, douches et sanitaires ; Reprofilage du parking et création d'une place PMR. Création d'une rampe avec muret de soutènement et d'un escalier pour l'accessibilité au terrain de basket. Matérialisation d'un cheminement piéton et renforcement de l'éclairage du parking ; Création d'un élévateur pour les niveaux haut et bas du stade et mise aux normes des escaliers ; Rénovation des 4 blocs vestiaires avec mise aux normes PMR des espaces et équipements (bancs, paters et lave mains) ; Création d'une rampe PMR pour l'accès au terrain multisport en fond de stade ; Accès au terrain de Handball pour la rampe PMR ; Gradin avec places aux normes PMR ; Matérialisation des spectateurs an fauteuils ; Création de mains courantes au droit des 2 escaliers



2022, MATERNELLE DES BRUYERES

15 000€ TTC

Mise aux normes PMR de l'escalier. Prolongation des mains courantes, Création d'un visiophone à l'entrée ; Escalier intérieur mis aux normes PMR ;



2022, GALERIE DU THEATRE

12 000€ TTC

Mise aux normes des escaliers par : nez de marches, bandes podotactiles, contremarches contrastées et mains courantes ; Toutes les portes des salles ont été rendues conformes aux normes PMR



2022, MAISON DES ASSOCIATIONS

39 000€ TTC

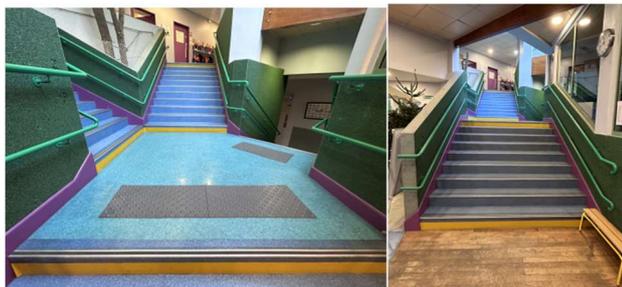
Entrée de l'établissement avec portes conformes aux normes PMR ; Rampe d'accès RDC menant vers l'élévateur ; Création d'un sanitaire PMR au RDC et au R+1 ; Escalier mis aux normes PMR



2022, MATERNELLE GAMBETTA

35 000€ TTC

Mise aux normes PMR des escaliers ; Mise en place d'un visiophone à l'entrée



2022, MATERNELLE BRIMBORION

430 000€ TTC

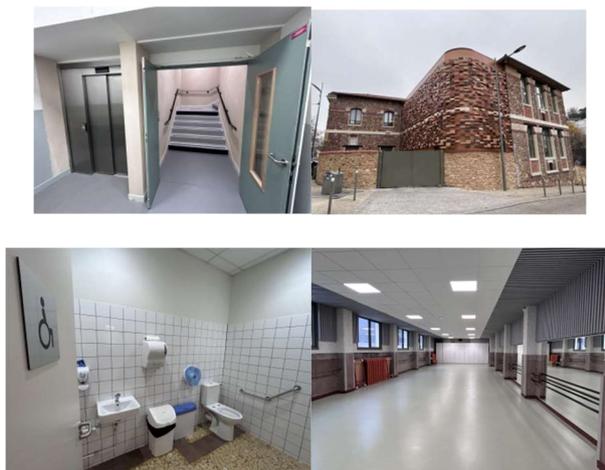
Mise aux normes de l'ascenseur et motifs contrastés sur vitrage ; Création d'un sanitaire PMR au rez de chaussée et au R+1 avec lave mains ; Escalier mis aux normes PMR



2023, GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA A et B

4 660 000€ TTC

Création d'ascenseurs à Gambetta A et B ; Mise aux normes PMR des escaliers ; Sanitaires créés ; Rénovation et amélioration phonique du préau Gambetta B



2023, ELEMENTAIRE BRUYERES

45 000€ TTC

Mise en accessibilité des marches et mise en place d'un visiophone ; Bande podotactile et nez de marche ; Mise aux normes PMR des escaliers



2023, GROUPE SCOLAIRE COTTON

45 000€ TTC

SAS entrée/ hall pose d'un tapis PMR ; Mise aux normes PMR des escaliers ; Remplacement des portes entrée/ hall ; Création d'un visiophone



2023, MAISON DE LA COLLINE

49 000€ TTC

Mise en accessibilité extérieur et intérieur ; Portillon avec futur visiophone ; Mise en place de flash lumineux dans les WC et salles de bains ;



2.4.3 LE LOGEMENT



Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, la Communauté d'agglomération a poursuivi l'aide spécifique qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans ainsi qu'aux personnes handicapées propriétaires, locataires dans le parc privé ou social, ou encore hébergées gratuitement qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

Afin d'assurer un conseil personnalisé et adapté sur les aménagements à réaliser, GPSO finance la visite préalable d'un ergothérapeute au domicile de la personne dans la limite de 250 euros, puis accorde une aide financière pour la réalisation des travaux préconisés d'un montant maximal de 3 000 euros sans condition de ressources.

Un accompagnement est proposé par GPSO

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la compétence Equilibre social de l'habitat portée par GPSO afin d'améliorer les conditions d'habitation de tous les occupants
- L'objectif est d'aller aux devant des besoins, en proposant un service gratuit à la population afin d'accompagner les projets de travaux sur l'ensemble du territoire.
- Ce dispositif permet de prévenir la dégradation du parc de logement nécessitant la mise en œuvre de dispositifs plus lourds.
- En parallèle, l'Opération Habitat Qualité a pour but de traiter l'ensemble des problématiques rencontrées par des immeubles ciblés sur le territoire

Les personnes éligibles :

- Personnes âgées de plus de 70 ans
- Personnes reconnues handicapées par la MDPH
- Personnes âgées de plus de 60 ans sur avis médical

Les conditions :

- Être propriétaire occupant
- Être locataire du parc privé ou social

- Etre hébergé à titre gratuit

=> Sans condition de ressources pour cette aide

L'aide technique :

Financement des travaux répondant aux préconisations de l'ergothérapeute dans la limite de 3 000 € et 100% du montant des travaux

L'aide financière :

Financement de la visite et du rapport d'ergothérapeute dans la limite de 250€

Les ménages sont reçus au CCAS de Sèvres, sur rendez-vous : le jeudi de 14h00 à 16h00

En 3 ans, 7 ménages ont bénéficié de cet accompagnement sur la thématique de l'adaptation des logements à Sèvres jusqu'à l'achèvement des travaux.

Tous pour l'adaptation de salle de bain.

Le montant moyen des projets est de 7900€

GPSO accorde 30 % du devis en plus du remboursement de l'ergothérapeute (complet ou partiel selon les dossiers)

Pour les dossiers concernés, 13 948 euros d'aides ont été versés.

3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT)

3.1 LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SERVICES, ACCOPAGNEMENT ET AIDES HUMAINES

Elus

Emilie BOZIO-MADE, Adjointe au Maire déléguée à la Santé au Handicap, engagement Citoyen, Egalite Femme-Homme

Olivier HUBERT, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie participative, travaux et aménagement urbain, communication

Pascale PARPEX, Adjointe au Maire déléguée aux Séniors et Grand Age,

Représentants de l'administration communale

Cédric SIRUGUE Directeur général des services

Fabienne MALFITANO, Directrice de la Cohésion Sociale et du Logement

Valérie MARTEL Référente handicap au CCAS de Sèvres

Expert, représentants d'associations

Michèle DRIOUX, Représentante UNAFAM

Bernard LAUTIER, Président de l'association Saint Vincent de Paul

Catherine LEREY, adhérente GEM

Hélène LEFUR, Représentante de l'association Perce-Neige

Jean-François GINET Expert terrain

Noria BELLAGRAA maman d'enfant en situation de handicap

Olivier DERCOURT, père d'un enfant en situation de handicap

Frédéric BERTHON, Expert Terrain

Maryannick LE STRAT, Expert

3.2 LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION- SENSIBILISATION- ACCOMPAGNEMENT)

3.2.1 Ciné-relax

En partenariat avec **CULTURE RELAX**, le centre culturel de Sèvres (SEL) propose des séances de cinéma adaptées aux spectateurs - enfants et adultes - porteurs de handicap.

QU'EST-CE QU'UNE SÉANCE CINÉ RELAX ?

Il s'agit d'une séance de cinéma ordinaire, rendue accessible en inclusion aux personnes dont le handicap entraîne des comportements atypiques.

Encadrées par une équipe de bénévoles, les séances Relax proposent un environnement bienveillant et chaleureux où chacun est accueilli et respecté tel qu'il est.

Depuis 2022, 6 séances Relax ont eu lieu, avec en moyenne 9 personnes par séance concernées par le handicap et la présence de 7 à 8 bénévoles par séance.

Prochaine séance : mercredi 07 décembre 2023 15h



3.2.2 Le conseil local de santé mentale.

- La Ville a organisé le 23 novembre 2022 une réunion plénière du **conseil local de santé mentale**. La Ville de Sèvres a souhaité s'engager dans une démarche participative avec les nombreux partenaires locaux. 37 personnes étaient présentes.

Il est nécessaire d'adopter une approche locale et transversale de la politique de santé mentale alliant la promotion de la santé mentale et du bien-être, la prévention des troubles mentaux, l'accès aux soins et à la prise en charge.

Dans l'intérêt du bien vivre ensemble, la Ville de Sèvres a souhaité s'engager dans une démarche transversale, participative et co-constructive avec les nombreux partenaires locaux et mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale. Elle a la volonté de créer du lien, de développer une culture commune, de partager des compétences et de travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de psychiatrie et santé mentale au sein de la commune.

Pour cette réunion plénière, toutes les personnes, organismes et institutions susceptibles d'être concernés par le sujet ont été invités. Elle a réuni des personnes d'horizons très différents : éducation nationale, bailleurs, secteur psy, praticiens libéraux, police nationale et municipale, la maison de la famille, la PMI, l'ARS, les services municipaux (DFEJ, l'espace seniors, la maison de la colline, le CCAS).

Deux groupes de travail ont rencontré l'adhésion des participants :

Création d'une cellule de gestion des cas complexes

Comment gérer les situations de crise / comment les prévenir

3.2.3 La médiathèque de Sèvres

- **PUBLIC ADULTE :**

Un PÔLE « LIRE AUTREMENT »

La médiathèque propose plus de 1 600 ressources documentaires adaptées pour les personnes âgées ou les déficients visuels.

Environ 700 livres en gros caractères (livres en caractères agrandis pour un meilleur confort de lecture) : romans, romans policiers, biographies, documentaires...

Environ 900 textes lus, appelés également livres sonores ou livres audio (textes enregistrés à haute voix par des comédiens, très souvent disponibles au format MP3) : romans, romans policiers, biographies, documentaires...

Le catalogue s'enrichit régulièrement : la médiathèque achète en moyenne chaque année 90 livres en gros caractères et 80 textes lus.

Il est désormais possible également d'emprunter une liseuse électronique qui permet de choisir des options de lecture comme la taille des caractères, le type de police, etc. Elles proposent notamment une police conçue tout particulièrement pour les personnes dyslexiques.

- **PUBLIC JEUNESSE :**

Fonds appelé « Lectures faciles » constitué d'une 40ne d'albums pour les enfants dyslexiques et de plus d'une centaine de bandes dessinées, 1ères lectures et 1ers romans pour les enfants débutant en apprentissage de la lecture autonome.

Ces ouvrages sont illustrés avec une typographie adaptée pour faciliter la lecture.

Publication d'une brochure « lectures faciles » sur le site internet de la médiathèque.

ACCUEILS DE GROUPES

PUBLIC ENFANT

- Partenariat avec le Centre Claire Girard ; Les Peupliers ; l'Hôpital de jour pour enfants : des enfants sont accueillis à la médiathèque avec leurs accompagnateurs par les agents jeunesse.

PUBLIC ADULTE

- Partenariat avec les Maisons de retraite : Arpavie ; Gogedim (en cours)

Des agents du secteur adulte se déplacent pour déposer des livres et proposer des lectures.

AUTRES ACTIONS

Un soin tout particulier a été pris pour rendre le site Internet de la médiathèque de Sèvres accessible au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes ayant un handicap visuel. Le Pôle Lire Autrement propose plus de 1 600 ressources documentaires adaptées pour les déficients visuels (textes lus et livres en gros caractères).

Le pôle Musique et cinéma (lien) propose un large choix de films et documentaires en audiodescription (identifiables par un pictogramme représentant un œil sur la jaquette)

Le pôle Musique et cinéma propose un large choix de films et documentaires sous-titrés pour sourds et malentendants (identifiables par un pictogramme représentant un œil sur la jaquette)

L'ensemble de la médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite.
L'ensemble de la médiathèque est accessible aux personnes porteuses d'un handicap mental ou d'une maladie psychique.

3.2.4 Les centres de loisirs de la Ville de Sèvres



Les jeunes en situation de handicap au sein des accueils de loisirs :

La Ville participe au SAIS 92 pour faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs.

Le SAIS 92 (service d'accompagnement à l'inclusion sociale) est un collectif d'associations tout handicap qui accompagne des familles dans leur démarche pour la scolarisation des enfants porteurs de handicap ainsi que pour l'accès aux loisirs dans les structures municipales et pour leur insertion professionnelle.

Sèvres dispose d'un animateur formé à la question du handicap dans chaque centre de loisirs.

Le Réseau Loisirs Handicap 92 créé en 2006 à l'initiative de SAIS 92, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et les communes fédère les acteurs du département des Hauts-de-Seine dans le but de promouvoir une participation effective des enfants et des jeunes en situation de handicap au sein des accueils de loisirs de droit commun.

En juin 2018, la Ville de Sèvres a signé la charte du Réseau Loisirs Handicap 92, l'engageant à favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les centres de loisirs et les temps méridiens.

Actuellement il y a six animateurs qui font partie de la « brigade handicap », un par centre de loisirs. Environ 15 enfants sont accueillis en situation de handicap.

3.3 L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014, la Ville de Sèvres a mis en œuvre le plan d'action en faveur de l'emploi des personnes handicapées établi avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). La Mission Handicap créée au sein des services municipaux a poursuivi ses actions notamment en faveur de :

- l'accroissement du taux d'emploi des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi par une politique de recrutement volontariste et le maintien en poste des agents déjà concernés ;
- et de l'information, de la sensibilisation collective et de la formation.

La Mission Handicap est pilotée par Yvann KVATERNIK, le directeur des relations humaines, accompagné de Nadine MARCOU.

Au 31 décembre 2020, 23 emplois ont été pourvus par des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont 4 pour un reclassement pour inaptitude physique définitive à leur fonction. Pour l'année 2020, l'obligation d'emploi issue du Code général de la fonction publique et du code du travail était de compter au moins 23 personnes en situation de handicap, mutilés de guerre et assimilés.

La collectivité a dépensé 9 102€ au titre de contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, ou de mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

La collectivité a fait appel à six ESAT pour assurer divers travaux.

2 agents ont bénéficié d'un aménagement de leur poste de travail

2 agents ont bénéficié d'un appareillage.

Au 31 décembre 2021, 19 emplois ont été pourvus par des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont 4 pour un reclassement pour inaptitude physique définitive à leur fonction. Pour l'année 2021, l'obligation d'emploi issue du Code général de la fonction publique et du code du travail était de compter au moins 23 personnes en situation de handicap, mutilés de guerre et assimilés.

La collectivité a dépensé 16 894 € au titre de contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, ou de mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

La collectivité a fait appel à six ESAT pour assurer divers travaux.

3 agents ont bénéficié d'un accompagnement.

Au 31 décembre 2022, 21 emplois ont été pourvus par des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont 3 pour un reclassement pour inaptitude physique définitive à leur fonction. Pour l'année 2022, l'obligation d'emploi issue du Code général de la fonction publique et du code du travail était de compter au moins 21 personnes en situation de handicap, mutilés de guerre et assimilés.

La collectivité a dépensé 32 706 € au titre de contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de service avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, ou de mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

La collectivité a fait appel à trois ESAT pour assurer divers travaux.

5 agents ont bénéficié d'un accompagnement.

4. FICHE DE SYNTHÈSE 2020 - 2022

ACTIVITES DU CCAS

- **909 dossiers instruits** directement par le CCAS

↳ Dont 105 demandes d'AAH, 13 d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, 68 de prestation de compensation de handicap, 111 reconnaissance travailleur handicapé, 20 demandes d'hébergement en établissement ou accueil de jour

↳ Dont 308 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 5 demande pour les enfants)

↳ Dont 269 demandes de cartes européennes de stationnement

- **964 rendez-vous** individuels y ont été réalisés

ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS HANDICAPES :

- **100% du nombre légal d'agents** devant bénéficier de l'Obligation d'Emploi ont été employés par la Mairie de Sèvres en 2022 (loi n° 2005 – 102 du 11 février 2005- « travailleurs handicapés »)

- **15 enfants** en situation de handicap accueillis en centre de loisirs

- **1 600 ressources documentaires** adaptées pour les personnes âgées ou les déficients visuels sont disponibles à la Médiathèque de Sèvres.

↳ Un fonds appelé « **Lectures faciles** » pour les enfants dyslexiques est disponible à la Médiathèque de Sèvres.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN :

- **40 places** PMR

- **100% des carrefours avec feux** sont équipés avec modules sonores

- **71.2% des arrêts de bus** adaptés

- **48.79%** des cheminements recensés accessibles partiellement ou totalement.